

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 30 Septembre 2009 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Anne-Marie ANGELINI, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mme Mireille PALLANCA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés : Mme Cécile BACHET donne procuration à Mme Claire ROSTAGNI, Mr Pierre OZENDA donne procuration à Mr Joseph REY.

Secrétaire de Séance : Mr Paul REY

Informations

Monsieur le Maire fait part des vifs remerciements du Club Alpin français concernant l'organisation du 6^{ème} Rassemblement Inter Fédéral de descente de canyon, qui a eu lieu à Breil du 11 au 13 septembre 2009 avec une forte fréquentation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la création d'une réserve biologique intégrale transfrontalière en forêt domaniale de Tête d'Alpe située en partie sur notre territoire.

Cette réserve fruit d'un partenariat ONF/Province d'Impéria élaborerait un plan de gestion des peuplements forestiers sans aucune intervention humaine, en concertation avec les élus, les chasseurs, les éleveurs, etc...

Le principe repose sur une interdiction de chasser avec toutefois, une régulation des populations d'ongulés (sanglier, cerf, chevreuil) admise en cas de dégâts modifiant d'une manière sensible le biotope.

De plus, le montant de la relocation du droit de chasse à la société locale serait inchangé, soit 5.000€ par an.

Monsieur le Maire fait part de son désarroi devant ce fait accompli et précise qu'il a informé Monsieur le Préfet lors de sa visite à toutes fins utiles.

Monsieur le Maire précise, suite à un courrier de Michel MASSEGLIA concernant la disparition de la subdivision instructrice des permis de construire de Breil ; que lors d'un débat il interviendra avec les Maires et les Conseillers Généraux de la Vallée pour maintenir les deux emplois inscrits au tableau des effectifs de cette subdivision de la D.D.E.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

15 Juin 2009	:	Convention de formation au permis de conduire de la catégorie EC pour un agent de la commune (permis super lourd) Annule et remplace la Décision du 13 Mai 2009.
16 Juin 2009	:	Convention de location d'un appartement sis au 1^{er} étage de l'Ecole Primaire Jean Moulin à Melle SCALESSE Laure professeur des écoles Location : 400€/mensuel toutes charges comprises Durée : Prend effet à compter du 01/07/2009 pour se terminer le 30/06/2010.
16 Juin 2009	:	Convention de location d'un appartement sis au 1^{er} étage de l'Ecole Primaire Jean Moulin à Mr GORGOL Arnaud professeur des écoles Location : 400€/mensuel toutes charges comprises Durée : Prend effet à compter du 01/07/2009 pour se terminer le 30/06/2010.
22 Juin 2009	:	Contrat de prêt de 100.000€ Travaux investissement du Budget Eau & Assainissement avec DEXIA Crédit Local Montant : 100.000€ Durée : 20 ans Périodicité : Annuelle Taux fixe : 5.14% Taux réduit 4.89% Echéances constantes intérêt perçus terme échu proportionnel Date de valeur de la réalisation : 03/07/2009 Première échéance au 01/02/2010 Commission d'engagement 0.10% du montant souscrit
22 Juin 2009	:	Contrat de prêt de 200.000€ Travaux investissement du Budget communal avec DEXIA Crédit Local Montant : 200.000€ Durée : 20 ans Périodicité : Annuelle

		<p>Taux fixe : 5.13% Taux réduit 4.88%</p> <p>Echéances constantes intérêt perçus terme échu proportionnel</p> <p>Date de valeur de la réalisation : 03/07/2009</p> <p>Première échéance au 01/02/2010</p> <p>Commission d'engagement 0.10% du montant souscrit</p>
22 Juin 2009	:	<p>Convention de renforcement du service accueil de l'Office de Tourisme établie avec l'ADTRB</p> <p>Mise à disposition d'un salarié pendant 6 mois à compter du 1^{er} Avril 2009 au 30 Septembre 2009.</p> <p>Prise en charge financière de la personne détachée</p> <p>Durée : Convention conclue pour l'année 2009</p>
30 Juin 2009	:	<p>Fin de location appartement à Mr IRISSOU Frédéric</p> <p>Sis 4 chemin des Oliviers</p> <p>Prend effet : A compter du 30/06/2009</p>
06 Juillet 2009	:	<p>Avenant de résiliation de la convention de location de terrains agricoles</p> <p>Prend effet au 1^{er} Janvier 2008</p>
18 Août 2009	:	<p>Convention de location d'un bureau à Mr P. COTTA</p> <p>Pathologiste Psychanalyste sis au CLSH 225, boulevard J. Jaurès à Breil</p> <p>Loyer : 20,00€ par après-midi toutes charges comprises</p> <p>Durée : 1an à compte du 01/09/2009</p>
18 Août 2009	:	<p>Convention de mise à disposition gratuite du véhicule Jumpy au Vélo Club de Breil sur Roya</p> <p>Prestation : Epreuves VTT à Fréjus au Roc d'Azur</p> <p>Durée : Journées du 10 et 11 octobre 2009</p>
20 Août 2009	:	<p>Convention de location d'un bureau à Mme ALBERTI</p> <p>Orthophoniste sis au CLSH 225, boulevard J.Jaurès à Breil.</p> <p>Loyer : 20,00€ par après-midi charges comprises</p> <p>Durée : Année scolaire 2009-2010</p> <p>Prend effet à compter du 01/09/2009 pour se terminer au 30/06/2010</p>
14 Septembre 2009	:	<p>Convention de prestation en matière d'hygiène et de sécurité avec le CDG des Alpes-Maritimes</p> <p>Modalités : Participation financière de 450€ par jour d'intervention</p> <p>Le nombre de jour minimal d'intervention sera de 4 jours fractionnables en demi-journées.</p> <p>Durée : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010</p>

14 Septembre 2009	:	<p>Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins avec Magali COLASANTE-CASCIARO psychologue formatrice. Prestation : formation visant au développement des compétences des personnes en matière de communication pour les agents communaux du service Crèche. Durée : Les 2 et 3 Novembre 2009. Modalités : la participation financière au titre des actions réalisées, frais de déplacement et d'hébergement compris, sera de 700€ par jour, soit 1.400€ TTC selon les termes de la convention précitée.</p>
17 Septembre 2009	:	<p>Convention Ville de Breil /Cie de l'Arpette pour spectacle de Noël à la Crèche municipale Coût de la prestation annuelle : 300€ TVA non applicable</p>
17 Septembre 2009	:	<p>Contrat de maintenance sonomètre Prestation : assistance et maintenance du sonomètre Durée : 1 an renouvelable par reconduction expresse Coût : 950€ H.T par an – Prend effet à compter du 01^{er} Octobre 2009.</p>

Mr Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, s'interroge sur l'affectation des emprunts.

Monsieur le Maire précise que ceux-ci sont soit inscrits globalisés au Budget, soit négociés globalisés et affectés en opérations. Ces emprunts financent les travaux et acquisitions en cours.

Approbation du Procès Verbal de la Séance du 11 Juin 2009.

Le Procès Verbal de la séance du 11 Juin 2009 est **Approuvé**.

Mr Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, demande que soit retiré page10, ordre du jour n° 14 la phrase suivante "Monsieur Joseph REY lui rappelle qu'à l'époque il avait voté pour".

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'avis du Conseil Municipal sur le renouvellement de la concession chute hydroélectrique de Breil :

Vu le projet de renouvellement de la concession de la chute hydroélectrique de Breil sur Roya et de ces ouvrages en date du 05 mai 2009 ;

Considérant qu'en vue de poursuivre l'exploitation de la chute au-delà de l'expiration de son titre actuel, Electricité de France sollicite une nouvelle concession d'une durée de 40ans ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- 1) de confirmer l'avis favorable au renouvellement de la concession.
- 2) d'approuver le principe d'établissement d'une nouvelle concession à signer avec SA EDF pour succéder aux anciennes conventions d'occupation et de riveraineté sous réserve de l'étude et la prise en considération des observations à un certain nombre d'articles et chapitres.

Approuvé à l'Unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Signalétique touristique – Demande de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional une demande de subventions concernant la mise en place d'une signalétique touristique dont la charte graphique ainsi que la conception ont été validées par l'Association des Commerçants.

Approuvé à l'Unanimité

2 - Demande de subvention au Conseil Général pour aide au m3 de bûcheronnage et exploitation de bois mitraillé.

Concernant l'exploitation de la Forêt communale de Breil Sur Roya en 2010,

Monsieur Joseph REY 1^{er} adjoint, en relation avec le Président des communes forestières, le Conseil Général et l'O.N.F, présente le nouveau bilan estimatif de gestion ci-joint (pièce jointe n°2).

Considérant les difficultés rencontrées dans l'économie forestière, le Conseil Général met en place, spécifiquement pour la forêt communale de Breil Sur Roya, une formule aide expérimentale se décomposant : dans une aide à la détection de la mitraille de 6€/m3 et une aide au bûcheronnage de 20% du coût H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de demander dans le cadre de ce plan, une aide au Conseil Général de 6€ m3 pour la détection du bois mitraillé et une aide au bûcheronnage de 20% du coût H.T
- d'approuver la convention de maîtrise d'œuvre avec l'O.N.F dans le cadre de l'exécution de cette opération.

Approuvé à l'Unanimité

Monsieur Joseph REY 1^{er} adjoint, propose de plus après accord unanime du Conseil, de délibérer pour accepter un contrat d'approvisionnement et de martelage de la parcelle n°15.

Approuvé à l'Unanimité

3 - Versement subvention ravalement de façades.

Monsieur Michel JOUVE Conseiller Municipal, propose au Conseil le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à

<u>Copropriété</u> : Jean-Claude TOCCI Christian BELLENOUE Félix COTTALORDA	18, rue Virgile Barel	06540 BREIL
--	-----------------------	-------------

Approuvé à l'Unanimité

4 - Subventions à la coopérative scolaire de l'école maternelle et de l'école primaire pour achat fournitures scolaires Année 2009-2010.

Madame Marie-Lou ALLAVENA adjointe, précise que cette subvention est de 39€ par enfant, versée à la coopérative adhérente à l'O.C.C.E, contrôlée par l'Inspection Académique en ce qui concerne l'affectation des fonds.

Cette pratique apporte une souplesse de gestion aux enseignants et à la Ville de Breil.

Monsieur Francis FRECOURT adjoint, précise qu'il aimerait connaître le détail estimatif et quantitatif de l'affectation de cette subvention.

Approuvé à l'Unanimité

5 - Versement de subvention à la C.U.M.A.

Monsieur le Maire propose, au titre d'une participation aux heures de labourage, une aide s'élevant à 669,60€.

Approuvé à l'Unanimité

6 - Approbation du règlement financier de l'eau et de l'assainissement.

Mr Francis FRECOURT adjoint, présente le règlement financier de l'Eau et de l'Assainissement prévoyant la mensualisation ou l'annualisation, avec possibilité de prélèvement sur compte bancaire.

Il précise de plus, que d'autres règlements sur l'organisation du service en ce qui concerne l'Eau, l'Assainissement et l'Assainissement non collectif sont à l'étude.

De plus, il demande que soit ajouté à l'article 11, une proposition d'un recours gracieux suite à réclamation

Approuvé à l'unanimité

7 - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place des compteurs d'eau.

L'article L2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales nous impose la tarification de l'eau au compteur.

De plus, des dérogations à ce principe ne peuvent être accordées que sous certaines conditions auxquelles notre Commune ne répond pas. En particulier, notre population excède largement le seuil maximal dérogatoire de 1.000 habitants.

Dans ce contexte légal et réglementaire, **Monsieur le Maire** propose, dans le but de maximiser le plus rapidement possible les aides de nos partenaires financiers le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, de lancer un marché à procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la pose de compteurs d'eau.

Approuvé à l'Unanimité

8 - Décisions Modificatives Budgétaires :

• Budget commune (pièces jointes n°8)

Approuvé à l'Unanimité

9 - Acceptation de cession de la piscine couverte Conseil Général/ville de Breil sur Roya.

Monsieur le Maire confirme la volonté du Conseil Général d'enregistrer la reprise de la piscine par la Commune afin de conforter dans l'avenir la réalisation de cette piscine couverte dans le cadre du plan piscine/Collège du 06.

Monsieur RAVIOLA Conseiller Municipal et **Mme Michèle ERCOLE** Conseillère Municipale, précisent que même si les coûts de gestion sur douze mois sont importants, il n'empêche que cela pourra allonger la campagne touristique et la mise à disposition d'équipements sportifs d'avril à septembre ; vu le caractère chauffé et couvert de l'équipement.

Monsieur Michel MASSEGLIA pense que c'est une décision mégalomane et que la sagesse aurait mérité une étude chiffrée sur les coûts de gestion.

Monsieur le Maire confirme de plus en définitive, que des travaux importants de rénovation doivent être réalisés d'urgence sur l'actuelle piscine et qu'une reprise de l'équipement construit par le Conseil Général à l'euro symbolique et une gestion équilibrée hors période hivernale, n'apportera qu'un plus au développement de la Commune.

Approuvé, 3 abstentions

10 - Autorisation de mettre en place un Comité Technique Paritaire commun.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'à la demande du personnel, il peut être décidé par délibérations concordantes des organes délibérants du SIVOM et de la Commune, de créer un Comité Technique Paritaire compétent, pour tous les agents des dites collectivités lorsque l'effectif global concerné est au moins égal à cinquante agents (fonctionnaires, non titulaires, agents de droit privé).

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des informations a été diligenté à tous les agents (bulletins de salaire et réunions intermédiaires services) et précise que la répartition des sièges entre les collectivités et l'établissement public intercommunal se fera conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil la création d'un Comité Technique Paritaire compétent pour tous les agents de la Commune de Breil et du SIVOM du Canton de Breil sur Roya, avec 3 Titulaires et 3 suppléants de chaque collège employeurs, salariés.

Approuvé, 4 abstentions, une voix contre

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, fait remarquer que c'est un plus pour le personnel et que l'on pourra ainsi demander l'avis du Comité Technique Paritaire pour la charte des ATSEM.

Monsieur Francis FRECOURT adjoint, précise que dans la logique d'un Comité Technique Paritaire Intercommunal, l'ensemble des communes et des SIVOM de la Roya devront être concernés par cette instance paritaire.

Monsieur le Maire confirme la satisfaction du personnel, mais précise la lourdeur de gestion de cette instance paritaire actuellement tenue par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Approuvé, 1 contre et 3 abstentions

11 - Modifications du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose la suppression à compter du 1^{er} Novembre 2009 de deux postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe et la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe et d'un poste d'agent de service public industriel et commercial "régie de l'eau et de l'assainissement" à compter du 1^{er} Novembre 2009

Approuvé à l'Unanimité

12 - Avenir de la Commune au sein d'une Intercommunalité

Monsieur le Maire précise en introduction, que lors de la visite de Monsieur Le Préfet et Monsieur le sous-préfet montagne, il a demandé solennellement aux représentants de l'Etat de soutenir dans la définition des pertinences de territoires intercommunaux l'identité de la Roya.

Il précise que l'actuelle adhésion de la C.A.R.F à la Communauté Urbaine, au prétexte d'une difficulté à réaliser les grands projets de la Communauté d'Agglo compte tenu de sa pauvreté, est enfin reconnue par ses membres. Le choix pragmatique de la ville de Breil d'associer pendant ces années son développement avec l'aide du Conseil Général était finalement une bonne solution. Cependant, la réforme territoriale avec la création d'une métropole azurienne modifie le paysage

juridique, administratif et financier d'une manière substantielle pouvant laisser présager des incertitudes.

Afin de clarifier la situation, **Monsieur le Maire** dans l'attente du vote de la réforme territoriale propose qu'un audit comptable soit diligenté par un cabinet d'expert sur le caractère viable d'une Communauté de Communes de la Roya avec les compétences les plus adéquates à son équilibre financier.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, précise dans cette affaire qu'une approche politique s'impose ainsi qu'un calendrier de travail avec un groupe informel local et intercommunal ensuite, pour préparer fin 2011 des propositions concrètes avant la date butoir de 2014 où l'ensemble du paysage intercommunal sera édifié.

Il demande que l'on sorte des stratégies d'appareil politique et du caractère partisan du Maire de Nice et du Président du Conseil Général.

Monsieur le Maire abonde dans son résonnement de clarification de positionnement en demandant la création d'un Syndicat Intercommunal entre le SIVOM et la commune de la Brigue actuel acteur favorable à la création d'une Communauté de Communes de la Roya.

De plus, le SIVOM de Breil avec ses compétences ordures ménagères, voirie, aides ménagères, brigades vertes et opérations sous mandat, fonctionne d'une manière satisfaisante.

Monsieur Francis FRECOURT adjoint, précise que la création d'une commission et d'un calendrier de travail s'impose et que dans sa commission de l'Eau, une grande sensibilité prédomine afin de ne pas brader l'Eau et l'Assainissement à une Métropole azurée vu les efforts demandés à la population actuellement.

Monsieur Michel JOUVE Conseiller Municipal, est favorable à une étude de faisabilité et pense qu'un référendum tel que l'ont prévu les communes de la C.A.R.F manque d'honnêteté vis-à-vis de la population qui n'a pas d'approche technique, financière et juridique suffisante pour éclairer son choix.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, par contre partisan d'un référendum, précise que l'avis de la population est essentiel.

Afin d'entamer une procédure de réflexion, un groupe de travail informel est constitué avec : Mr Francis FRECOURT, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Henri SOFFLICI.

Approuvé à l'Unanimité

Et un audit comptable sera proposé au Maire et au Président du SIVOM de la Vallée.

Approuvé, une abstention

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire lève la séance à 11H50.

Le Maire,

J. GHILARDI